FPC4 3.26302

Case FRC 25785

PETITION AU ROI,

Par MM. THUERI & J. DEVÉS, au nom des citoyens de Montpellier, opprimés par une bande de brigands, qui se fait sacrilégement appeller, LE POUVOIR EXECUTIF.

SIRE,

Lorsque l'assemblée nationale posa les bases de la constitution française, elle se dit : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels & imprescriptibles de l'homme ; ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, la résistance à l'oppression ».

A l'ombre tutélaire de ces principes, le

THE NEWBERRY LIBRARY

bonheur & la paix régnoient dans les murs de Montpellier ; maintenant ils y sont méconnus, violés, & les désordres, la licence, l'anarchie, ont pris la place de la justice & de la liberté.

Une association, connue sous la sacrilège dénomination de *Pouvoir exécutif*, désole depuis plusieurs mois notre malheureuse cité, par ses brigandages & ses excès. Erigée en espèce de tribunal criminel, la calomnie & la haine y apportent en tribut d'odieuses délations; on y juge, on y condamne les citoyens, & la force seule y fait le droit. Ceux qui ont été à la fois les dénonciateurs, les témoins & les juges, deviennent encore les bourreaux; & les victimes sont choisies parmi ce que les citoyens offrent de plus estimable. Des nerfs-de-bœuf hérissés de pointes de fer, de gros bâtons noueux, souvent même des armes meurtrières, sont les instrumens de la fureur des brigands. Ils ne respectent personne, & le citoyen le plus paisible, s'il est catholique, est toujours celui qui court le plus de dangers.

Les uns, attendus de guet-à-pens, succombent dans la rue sous les coups des scélérats; les autres, poursuivis jusques dans leurs maisons, sont assassinés sur leurs propres foyers; ceux-ci ont vu leurs portes enfoncées; ceux-là sont arrachés des bras de leurs épouses désolées & de leurs enfans éplorés. La férocité des brigands ne respecte rien, ni

l'âge, ni le ſexe, ni les vertus, ni les infirmités ; des octogénaires, des enfans, des femmes, même celles dont l'état imprime du reſpect parmi les peuples les plus barbares, ſont devenus leurs victimes.

Cet horrible tableau, SIRE, déchire ſans doute le cœur paternel de VOTRE MAJESTÉ ; ah ! ſi ces excès, ſi ces atrocités n'étoient devenus inſupportables pour les citoyens de Montpellier, ils ne ſe feroient jamais décidés à les mettre ſous vos yeux. Ils ne ſavent que trop combien depuis trois ans votre ſenſibilité eſt vivement affectée, & c'eſt un chagrin de plus qu'ils éprouvent dans leur infortune ; mais les pleurs, les cris, le déſeſpoir n'ayant jamais pu émouvoir le cœur des brigands, mais la pitié n'ayant jamais pu parvenir juſqu'au cœur de nos adminiſtrateurs ni de nos juges, qui, au milieu de ces intolérables horreurs, ont toujours gardé une apathique & criminelle neutralité, il faut bien, SIRE, que nous vous faſſions entendre nos juſtes plaintes.

Les maladies, les infirmités, les avortemens, la mort même, ont été la ſuite des excès du *Pouvoir exécutif.* C'eſt de nuit que ſe font ſes affreuſes exécutions ; ſes féroces bourreaux ne marchent qu'au nombre de deux ou trois cents ; une médaille de cuivre qu'ils portent à la boutonnière, leur ſert de ſigne de ralliement ; le bruit, le tumulte, les cris, les annoncent dans

les rues ; l'horreur des ténèbres ſe joint à la noirceur de leurs complots ; en un mot, les crimes les ſuivent par-tout, & par-tout la terreur les précéde. Quelquefois, comme ſi leur funeſte exiſtence n'étoit pas aſſez conſtatée par leurs forfaits, ils veulent que le ſoleil les éclaire. Forts de leur nombre, fiers de leur ſcélérateſſe ; des inſultes, des menaces, des hurlemens, marquent chacun de leurs pas ; c'eſt ainſi qu'ils ont répandu, juſques dans les campagnes voiſines, l'effroi, la déſolation & la mort ; c'eſt ainſi qu'ils ſont parvenus à chaſſer de Montpellier les nombreux étrangers, qu'un air pur, un doux climat, & la juſte renommée de notre Faculté y attiroient en foule. Auſſi, les habitans des campagnes n'oſent plus nous apporter leurs denrées ; les artiſtes & les ouvriers ſont ſans travail, & notre cité naguères ſi floriſſante & ſi heureuſe, n'eſt maintenant qu'une vaſte ſolitude, & ne nous préſente plus que le tableau hideux du malheur & de la misère.

Le cœur bienfaiſant de VOTRE MAJESTÉ, concevra difficilement, ſans-doute, comment dans une ville où ſiégent trois corps adminiſtratifs, & un tribunal de diſtrict, les citoyens peuvent être tyranniſés de la manière la plus atroce ; & comment ils ſont jettés par quarantaine dans les cachots, ſans que les magiſtrats & les adminiſtrateurs s'oppoſent à ces excès ; mais, SIRE, la juſtice n'eſt plus

dans notre ville ; l'autorité n'y a plus de force ; nos plaintes y ſont étouffées, les paſſions y font la loi, & le crime ſeul y ſemble avoir acquis le droit de marcher avec audace (*).

Des citoyens vertueux ont voulu élever la voix, mais ils ont été la victime de leur courage, & bientôt livrés à la proſcription, on les a contraints de fuir. Les brigands du *Pouvoir exécutif* ont par cet oſtraciſme écarté les votans des aſſemblées primaires, & par une ſuite d'intrigues dont ils étoient les inſtrumens ſans le ſavoir, ils ont ſervi la haîne, fait diſparoître les rivalités, & après avoir banni des citoyens recommandables par leurs talens & leurs vertus, ils ont fait donner à ceux qui flattoient leurs audacieuſes paſſions, des places qui n'auroient dû appartenir qu'au mérite.

Si nous devons gémir, SIRE, de ces maux dont nous ſommes les témoins ou les victimes, qu'elles allarmes ne devons-nous pas concevoir pour l'avenir? Au milieu de ces hommes féroces vont ſe placer des jeunes-gens à peine dans l'adoleſcence des

---

(*) Les développemens, & les preuves de tous les faits ſuccintement énoncés dans cette pétition, ſe trouveront dans un mémoire hiſtorique, qui ſera mis inceſſamment ſous les yeux du Roi.

jeunes-gens dont l'éducation & les mœurs douces & pures fesoient tout l'espoir de leurs familles, & qui formés à la licence, accoutumés à la férocité, exercés au crime, deviendront peut-être le fléau de la société dont ils auroient été les soutiens & l'ornement.

L'excès de l'oppression a produit enfin de l'énergie ; un cri général d'indignation s'est fait entendre ; les citoyens ont demandé, dans une adresse, la répression des désordres & la punition des coupables ; la Municipalité & les Corps administratifs, ont pris des arrêtés ; mais, pourroit-on se le persuader, ils n'ont pas osé, SIRE, désigner l'affreuse association du *Pouvoir exécutif* ; ils ont supposé que cette association venoit de se former, tandis que depuis plusieurs mois elle exerçoit ses ravages sous leurs yeux ; ils ont présenté les citoyens qui leur demandoient la paix, qui offroient leurs bras pour la maintenir, comme des ennemis de la loi ; ils ont présenté le vœu bien connu, bien légalement manifesté au Corps municipal par ces citoyens, comme l'organisation d'un parti que la loi réprouve & qu'elle pourroit punir. Juste Dieu ! Qu'auroient donc fait de plus les Corps administratifs s'ils s'étoient hautement déclarés les protecteurs de la horde des brigands du *Pouvoir exécutif* ?

Voilà, SIRE, quels sont les malheurs

des citoyens de Montpellier ; quelles sont leurs allarmes. Ils dépofent leur profonde douleur dans le fein paternel de VOTRE MAJESTÉ ; leur caufe eft celle de l'humanité. Il eft temps que les lois reprennent leur empire ; que la sûreté des citoyens foit efficacement protégée ; que les propriétés foient refpectées ; que les défordres foient réprimés, que les coupables foient punis. La fociété ne peut exifter, SIRE, que par la juftice ; nous implorons, donc, celle de VOTRE MAJESTÉ, avec autant de refpect & de foumiffion que de confiance : ces fentimens ne peuvent être ni plus vifs, ni plus juftement mérités.

Nous fommes, avec refpect,

SIRE,

de VOTRB MAJESTÉ,

Les très-humbles, très obéiffans & très-fidèles Serviteurs & Sujets.

Signés,

THUERI, J. DEVÈS.

Au nom des Citoyens opprimés de Montpellier, formant la très grande majorité.

565